

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☒ LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
☒ LA DESTRUCTION*
☒ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **13 HABITAT**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° **80** Rue : **Albe**
Commune : **Marseille**
Code postal : **13004**
Nature des activités : **Bailleur social public dans les Bouches-du-Rhône (location de logements)**
Qualification : **Établissement public local à caractère industriel ou commercial**

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 – REPTILES		
<i>Tarentola mauritanica</i> Tarente de Maurétanie	< 50 individus	Risque de destruction d'individus tout au long du chantier (démolition de bâtiments, circulation des engins...), malgré les mesures de réduction mises en place. Déplacement d'individus par un écologue pour assurer le sauvetage de spécimens. Un récipient plastique à bords hauts et lisses sera employé pour le transport transitoire des spécimens.
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	< 25 individus	
B2 – CHIROPTERES		
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	<250 individus colonie de mise-bas et d'élevage des jeunes, gîte d'hivernation	Risque de destruction d'individus, principalement dans le cadre de la démolition des bâtiments et des travaux en façade, malgré les mesures de réduction mises en place. Dérangement volontaire dans le cadre d'une mesure de défavorabilisation afin d'empêcher le retour des individus au sein des emprises travaux. Manipulation d'individus par un écologue pour assurer le sauvetage de spécimens et mener des études scientifiques.
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	<50 individus	
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	< 100 individus (3 colonies de reproduction de Pipistrelle sp.)	
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	< 100 individus (3 colonies de reproduction de Pipistrelle sp.)	
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	< 100 individus (3 colonies de reproduction de Pipistrelle sp.)	
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	< 10 individus isolés	
Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	< 10 individus isolés	

B3 – OISEAUX		
Moineau friquet <i>Passer montanus</i>	< 100 individus	Risque de dérangement d'individus, principalement dans le cadre de la démolition des bâtiments et des travaux en façade, malgré les mesures de réduction
Martinet noir <i>Apus apus</i>	< 9 individus	
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	< 6 individus	
Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i>	< 6 individus	Risque de dérangement d'individus, principalement dans le cadre des travaux et de l'abattage de certains arbres, malgré les mesures de réduction
Cortège des oiseaux communs Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i> Choucas des tours <i>Corvus monedula</i> Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i> Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	< 6 individus	

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☒	Protection de la sécurité publique	☒
Etude scientifique autre	☒	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet concerne la rénovation de plusieurs bâtiments du quartier de Barriol à Arles, associée à la démolition d'une tour ainsi que de certaines parties de bâtiments. Ces interventions s'inscrivent dans un objectif d'amélioration du cadre de vie et de sécurisation du secteur (problématiques de trafic, squats, ...). La portée du projet demeure locale. Les travaux seront précédés d'actions de défavorabilisation écologique et d'une adaptation du calendrier d'intervention, visant à réduire les risques de destruction ou de dérangement, sans toutefois pouvoir les écarter totalement (ex : pontes de reptiles, sauvetage d'individus pendant la phase de défavorabilisation). Par ailleurs, une étude télémétrique ciblée sur le Molosse de Cestoni sera mise en œuvre afin de mieux comprendre les déplacements des individus et l'utilisation éventuelle d'autres gîtes, dans le respect du protocole scientifique du programme CACHI. Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

Lors des opérations de défavorabilisation et de sauvetage, les reptiles seront capturés manuellement et transportés dans un bac de transport en plastique adapté. Ils seront maintenus dans des conditions limitant le stress (obscurité relative, manipulation minimale) et seront relâchés dans un délai court et dans un secteur favorable à proximité immédiate du site d'intervention.

Concernant les chiroptères, les manipulations suivront les recommandations du Groupe Chiroptères de Provence (GCP). Ils seront placés dans une boîte ventilée (perforation de trous de diamètre maximal de 5 mm) contenant un tissu replié permettant à l'animal de s'agripper et d'une bouillotte chaude. La boîte sera maintenue dans une pièce calme et tempérée en attendant le relâché le soir même ou une prise en charge par le centre de soins le plus proche en cas d'individus blessés (soit le GCP soit le Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage à Buoux (84)).

Dans le cadre des opérations de capture scientifique liées au suivi du Molosse de Cestoni, les manipulations seront réalisées par un expert habilité et expérimenté. Les individus capturés seront temporairement maintenus dans un baluchon propre et adapté, dans le respect des protocoles scientifiques du programme CACHI porté par le Muséum national d'Histoire naturelle. Les manipulations (mesures biométriques, biopsie, pose d'émetteur pour le suivi télémétrique) seront réalisées rapidement afin de limiter la durée de captivité, et les individus seront relâchés sur site dans les meilleurs délais.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : : **Lors des phases de défavorabilisation des bâtiments (en octobre, de 2026 à 2031)**, les individus seront relâchés au crépuscule. Pour l'étude scientifique, les individus seront capturés en période nocturne à la fin de la période de reproduction (août) et seront relâchés pendant la nuit.

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☒

Capture avec époussette ☐ Pièges ☐

Autres moyens de capture ☒ Préciser : **Les reptiles seront manipulés et transportés dans un bac en plastique à bords lisses adapté. L'opérateur portera des gants jetables non poudrés afin de limiter les risques de blessure et de contamination. Un protocole d'hygiène basé de celui de la Société Herpétologique de France sera appliqué, avec utilisation d'un désinfectant type Virkon pour le matériel.**

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : **Pour les individus de Molosse de Cestoni, un marquage temporaire sera réalisé par la pose d'un émetteur GPS ou VHF. Ce dispositif vise à permettre le suivi télémétrique des individus afin d'améliorer les connaissances sur leurs déplacements, l'utilisation des gîtes et l'organisation spatiale de l'espèce.**

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids ☒ Préciser : Destruction de nids d'oiseaux. Risque de destruction de pontes des spécimens d'oiseaux (les travaux seront opérés hors période de ponte des espèces) lors des travaux sur les bâtiments ou lors des abattages.
- Destruction des œufs ☒ Préciser : Risque de destruction de pontes des spécimens de reptiles (les travaux seront opérés hors période de ponte des espèces).
- Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :
- Autres moyens de destruction ☐ Préciser :
- Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
- Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☒ Préciser : Une mesure de défavorabilisation visant les oiseaux et les chiroptères sera mise en œuvre. Elle consistera en la dépose soignée des coffrets de volets roulants ainsi qu'en l'obturation des corniches et cavités favorables, après vérification préalable de l'absence d'individus, et en l'installation de dispositifs anti-retour afin d'empêcher toute recolonisation des gîtes durant la phase de travaux.
- Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale	☒	Préciser : Écologues, dont les coordonnées et qualifications seront transmises aux services de l'état lors de leur désignation par le maître d'ouvrage.
Formation continue en biologie animale	☐	Préciser :
Autre formation	☐	Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Les travaux s'étendront de 2026 à 2031 et commenceront par une phase de défavorabilisation en octobre afin de respecter le calendrier de moindre sensibilité écologique. ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements : Bouches-du-Rhône

Cantons : Arles

Communes : Arles

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés



Mesures de protection réglementaires



Renforcement des populations de l'espèce



Mesures contractuelles de gestion de l'espace



Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Des mesures ERCA sont proposées pour réduire les impacts défavorables sur les populations : Adaptation du calendrier des travaux en fonction de la phénologie des espèces, phasage des travaux de 2026 à 2031, destruction anticipée de gîtes utilisés et utilisables, adaptation du type de démolition, traitement écologique des façades et maintien des corniches au sein des bâtiments conservés, création de gîtes de substitution (nichoirs, bardages, corniches artificielles, ...), conservation et replantation des éléments arborés afin de recréer des habitats favorables, sensibilisation des habitants et mise en place de conventions de gestion (refuge chauves-souris).

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Sans objet

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Des audits écologiques de chantier seront réalisés pendant toute la durée des travaux. Les opérations de défavorabilisation et de capture seront effectuées par des écologues ou des personnes habilitées. À chaque intervention, un compte-rendu sera établi précisant la date, les entreprises intervenantes, le nom des opérateurs, les espèces et le nombre d'individus concernés.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Marseille

Le 22/04/26

Votre signature

Bernard BRES

Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage



